Jeanne **GROISARD**

ET CXII 182 Le 21.02.1681 Création de pension devant Bernard Mousnier et Marquis Desnotz

Aujourd'hui a comparu Jeanne GROISARD, veuve de Zacharie DUPUY, écuyer, major de MONTREAL en la Nouvelle-France, étant de présent en cette ville logée rue de la Harpe au soulier vert, laquelle a apporté une convention faite avec sœur Marguerite BOURGEOIS, supérieure de la congrégation de Villemarie audit MONTREAL, en la présence de monseigneur l'évêque de QUÉBEC, reconnue par acte passé par RAGEOT et DUQUET notaires royaux à QUÉBEC le 17 octobre dernier. Fait en présence de Philippe DE TURMENYE, conseiller du roi, contrôleur des gardes suisses du roi, procureur de ladite congrégation, demeurant à PARIS rue Neuve, paroisse St Méderic. Lequel a accepté de transport de 100 L de pension viagère au profit de ladite demoiselle DUPUY, à prendre sur les rentes de la congrégation. Philippe DE TURMENYE lui remet 50 L à compter du 1er janvier dernier.
Marguerite BOURGEOIS, en vertu du pouvoir donné par monsieur REMY supérieur, et les sœurs de la congrégation, et Jeanne GROISARD, vu l'état de sa santé, de quitter la maison des filles et se retirer en France. Pour lui donner les moyens de subsister, comme ladite congrégation y est obligée par contrat passé avec le défunt sieur DUPUY, promet faire fournir chaque année 100 L payables en deux termes. Accord joint au présent. Il est signé François évêque de Québec, Marguerite BOURGEOIS, Jeanne GROISARD. DUQUET et RAGEOT.

Cette fille du roi a fini sa vie en France.